



VILLE DE CRUSEILLES

(HAUTE-SAVOIE)

ARR-VOIRIE-TEMP-2024/210

ARRETE

PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION

LE MAIRE DE CRUSEILLES

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et L 2213.2,
- **VU** le Code de la Voirie Routière,
- **VU** le Code de la Route,
- **VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
- **VU** la demande de l'entreprise POINT VERT SERVICES représentée par Monsieur BOUVIER Laurent,
- **CONSIDERANT** que, par mesure de sécurité pour les usagers, il y a lieu de réglementer la circulation pour la taille d'une haie en bordure de chaussée,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Pendant la **journée du vendredi 29 novembre 2024**, la circulation de tous les véhicules empruntant la Route de Maconseil en agglomération sur le territoire de la commune de Cruseilles, sera réglementée par un empiètement faible.

ARTICLE 2 :

La vitesse de tous les véhicules sera limitée à 30 km/h sur l'emprise du chantier, et les dépassements y seront interdits, quel que soit le nombre de voies laissées libres à la circulation.

ARTICLE 3 :

La signalisation et le balisage du chantier seront mis en place et entretenus par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 :

L'entreprise POINT VERT SERVICES sera chargée de veiller au maintien du balisage et de la signalisation pendant la durée des travaux.

Elle sera responsable des accidents pouvant survenir du défaut ou de l'insuffisance des prescriptions édictées au présent arrêté.

ARTICLE 5 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 6 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- l'entreprise Point Vert Services
 - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de CRUSEILLES,
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CRUSEILLES,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Cruseilles, le 27 novembre 2024

Madame Le Maire,
Sylvie MERMILLOD



Affiché le : 28 NOV. 2024

Mairie - 35 place de la Mairie - 74350 CRUSEILLES - Tél. : 04 50 32 10 33 - Fax : 04 50 44 07 36
mairie@cruseilles.fr